

L'an deux mille vingt, le cinq février, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-neuf janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Zacharie sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** *Déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » en Sainte-Baume : Ouverture d'un nouveau référentiel pour les prestations touristiques et de deux nouveaux référentiels pour les produits agricoles. »*

Délibération N° 256-2020

Membres en exercice : 36

Membres présents : 21

Pouvoirs : 8

Excusés, absents : 7

Secrétaire de séance : Monique MATHIEU

**Présents(es):**

Bernadette MOUREN

Roger ANOT

Michel DESJARDINS

Blandine MONIER

Claude SERIEYS

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Monique MATHIEU

Alain DARMUZEY

Simone CALLAMAND

Monique CHAMLA

Christian OLLIVIER

Sylvie GUIGONNET

Claude FABRE

Joseph FABRIS

André BREMOND

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Patricia SAEZ

Jacqueline BOUYAC

**Pouvoirs :**

**Monsieur Mouloud BELAÏDI**, délégué la commune de Brignoles, a donné pouvoir à Monsieur André BREMOND, déléguée de la commune de Tourves,

**Monsieur Jean-Paul HUSSIE**, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur,

**Madame Hélène AUDIFFREN**, déléguée de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Madame Sylvie GUIGONNET, déléguée de la commune de Rougiers,

**Monsieur Patrick BLANC** délégué la commune de Riboux, a donné pouvoir à Monsieur Michel DESJARDINS, déléguée de la commune de Cuges-les-Pins,

**Monsieur Pierre-Olivier CHARRIER**, délégué de la commune de Solliès-Toucas, a donné pouvoir à Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier,

**Monsieur Didier REAULT**, délégué du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Madame Patricia SAEZ, déléguée du département des Bouches-du-Rhône,  
**Monsieur Robert BENEVENTI**, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
**Madame Véronique DELFAUX**, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**Excusés(es), absents(es) :**

Madame Ariane BOSSEZ, Monsieur Jean PAPERÀ, Madame Jocelyne LAVALEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT.

**Etaient également présents :**

Monsieur Nicolas WATTÉ, Conseil de Parc ; Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ; Monsieur Jean-François RICHON, référent Parc Naturel Régional Jean-François RICHON, Chef du service Partenariat Métropole AMP, Madame Fabienne EVANS, Chargée de mission Parcs naturels Région Sud.

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et notamment la mesure 18 – Développer un projet alimentaire territorial en favorisant les circuits courts et l'agriculture de proximité et la mesure 23 – Structurer et développer une offre touristique authentique et écoresponsable,

VU la délibération du Comité syndical n°197-2019 en date du 27 février 2019, approuvant le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » en Sainte-Baume,

VU la délibération du Comité syndical n°225-2019 en date du 06 novembre 2019, approuvant l'attribution de la marque aux douze premiers bénéficiaires et l'ouverture d'un nouveau référentiel pour les prestations touristiques,

VU la délibération du Comité syndical n°247-2019 en date du 19 décembre 2020, relative à la modification des cotisations annuelles, et approuvant la délégation de pouvoir au comité de gestion pour la validation de l'attribution de la marque,

Dans le but de poursuivre le déploiement de la marque, d'étendre le réseau des professionnels marqués, et de structurer l'offre touristique et agricole, le Parc de la Sainte-Baume va travailler à l'ouverture d'un nouveau référentiel « Séjours » pour les prestations touristiques et de deux nouveaux référentiels « Oléiculture » et « Viticulture » pour les produits agricoles. Pour la filière agricole, le référentiel « Oléiculture » sera développé dans un premier temps. S'en suivra l'ouverture du référentiel « Viticulture ».

Comme les précédents, ces référentiels seront construits en concertation avec les acteurs du territoire et proposés pour validation à la Commission nationale de la marque de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Après en avoir délibéré, comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ouverture de la marque aux « Séjours », à « l'Oléiculture » et à la « Viticulture ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits

Le Président  
Michel GROS

